Après HADOPI, voici Loppsi

19/05/2009 à 11h27

La loi Hadopi est donc – avec quelques houleux retards à l'allumage – finalement votée. Avec la loi Dadvsi de 2006 sur le droit d'auteur, et qui avait également provoqué un tollé, voici que se profile Loppsi, qui élargit encore le champ sécuritaire lié aux nouvelles technologies. Mis bout à bout, ces trois éléments forment un véritable arsenal de "cybersécurité", promue priorité par Nicolas Sarkozy.

La clef de Loppsi 2, ce sont les mouchards électroniques. Techniquement, le dispositif pourra être mis en place à toute heure, soit en s'introduisant dans tout lieu physique (avec mise en place d'une "clé de connexion" dans l'ordinateur à surveiller), soit par "transmission par un réseau de communications électroniques", en s'infiltrant à distance dans la machine à surveiller.

Mais les forces de l'ordre ne seraient qu'un des maillons de la chaîne, au même titre que les constructeurs d'appareils connectés par exemple. Ce qui inquiète notamment **les fournisseurs d'accès à Internet, qui pourraient se retrouver contraints de filtrer une partie du Web** sur demande du gouvernement, comme l'explique Jean-Michel Planche, président d'honneur du Club français des entrepreneurs des télécommunications.

Source